

Sainte-Croix, le 25 octobre 2013

## **PREAVIS MUNICIPAL No 931 - 13**

### **Au Conseil communal de et à Sainte-Croix**

#### **Remplacement du véhicule « Holder » du Secteur des Travaux**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit destiné au remplacement du véhicule Holder, acquis en 1997, par un modèle de marque Ladog proposé par la société Bücher AG Schörling AG.

Outre le véhicule porteur en lui-même, ce projet comporte également le remplacement des trois accessoires essentiels pour la neige, soit lame, fraise et agrégat pour le salage et gravillonnage.

#### **Préambule**

Après avoir disposé d'un modèle Pony entre 1981 et 1997, puis d'un Holder dès 1997 jusqu'à ce jour, ce sera le troisième engin de ce type, maniable et très étroit, spécifiquement adapté au déneigement des trottoirs, petites ruelles et cheminements piétonniers qui viendra renforcer notre dispositif de déneigement.

Son utilisation hivernale est très soutenue et durant la belle saison, ce véhicule est utilisé par le secteur des parcs et fontaines pour les petits transports du personnel et du matériel sur les différents chantiers communaux.

#### **Situation**

Le véhicule actuel entre dans sa 17<sup>ème</sup> année de service. A ce jour, il comptabilise plus de 8'900 heures de machines pour quelque 170'000 km. Son état d'usure est très avancé et la fiabilité générale devient trop précaire pour assurer la bonne fluidité des tâches hivernales au cours desquelles les contraintes mécaniques sont particulièrement élevées.

#### **Choix du modèle**

L'offre du marché suisse pour ce genre de véhicule multi-porteur et polyvalent n'est pas très large, puisque l'on recense trois à quatre fournisseurs qui se partagent l'essentiel de la clientèle communale. Notre étude comparative a porté sur trois offres et nous avons finalement retenu la proposition de la société Bücher Schörling AG, qui s'est assez nettement détachée des deux autres propositions pour les raisons suivantes :

- Economique : Le coût du véhicule porteur fait partie des deux offres les plus intéressantes du point de vue de son coût et l'offre de reprise de l'ancien est la plus avantageuse.
- Technique : Avantage grâce à un système de freinage à disques nettement mieux adapté à notre topographie. On relève également la très facile accessibilité aux parties mécaniques pour l'entretien courant du véhicule.
- Ecologique : Le moteur proposé répond déjà aux critères EURO 6.
- Ergonomique : Cabine particulièrement bien étudiée, confort de travail et excellente visibilité, critère sécuritaire optimum.
- Expérience concluante sur la fiabilité et les services à la clientèle avec ce fournisseur, régulièrement constatée avec la balayeuse déjà acquise auprès de cette société.

Le comparatif s'est effectué principalement sur l'engin porteur car les accessoires pour la neige seraient identiques pour les trois marques.

Parmi d'autres éléments qui ont contribué à ce choix, force est de relever que le bilan global du véhicule actuel, malgré un potentiel de performances très intéressant, est assez mitigé suite aux multiples ennuis de fiabilité rencontrés avec la partie électrique, la boîte à vitesses, ainsi que des problèmes de corrosion très vite apparus.

Dès lors, c'est le multi-porteur Ladog 1250 proposé par la société Bücher Schörling AG qui a été retenu.

#### **Principales caractéristiques techniques :**

- Moteur turbo diesel, 101 CV, EURO 6
- Filtre à particules
- Entraînement hydrostatique 0-45 km/h
- Traction 4 roues
- Freins à disques
- Pont basculant
- Direction hydrostatique sur les 4 roues

#### **Coûts**

Véhicule de base	Chf	139'890.00
Fraise à neige Zaugg 70 – 160 cm		44'000.00
Lame à neige Zaugg, largeur 200 cm		8'900.00
Distributeur de sel Boschung		26'140.00
Support saleuse à béquilles		1'970.00
Reprise de l'ancien véhicule		<u>-29'000.00</u>
<b>Total TTC</b>		<b><u>Chf 191'900.00</u></b>

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e :**

- **d'autoriser** la Municipalité à acheter multi-porteur Ladog 1250;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 191'900.--**. Le compte N° 9146.931 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement par le compte 433.3311 pour le véhicule et 432.3311 pour les agrégats de la neige sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2015.
- L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 43'200-- la première année en tenant compte des intérêts (2.5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 41'300 avec annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

F. THEVENAZ

M. STAFFONI

Annexe : photos du véhicule

**Délégué municipal : M. Philippe Duvoisin, Municipal**

# Caractéristiques techniques Ladog T 1250

